

liste se présentait comme comptant pour lui au moins le tiers des élus.

Mon interlocuteur ajoutait : il faut compter que l'élection du 30 janvier enverra au Sénat de 70 à 75 bonapartistes avérés et un nombre à peu près égal de conservateurs qui n'ont point fait d'hostilité contre l'empire.

Je vous transmets ces renseignements tels qu'ils me sont fournis, sans vous en garantir la parfaite exactitude, quoiqu'ils paraissent tout au moins vraisemblables.

Les nouvelles qui arrivent du département des Vosges attestent que l'élection de M. Buffet est certaine.

Les premières nouvelles arrivées hier au ministère étaient mauvaises, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'elles se rapportaient aux élections des villes. Là les républicains ont triomphé, mais elles ne fourniraient qu'une minorité d'électeurs sénatoriaux.

A Paris les radicaux exultent : il faut lire le *Rappel*, le *Sigècle*, la *République française*, etc., pour se faire une idée de leur joie délirante. Ces gens-là qui professent une haine et un mépris solennels pour les rois et pour les princes, font de Victor Hugo un fétiche, et se mettent à plat ventre devant lui et l'encensent comme ils auraient fait pour les princes et les rois si on le leur avait permis.

Au *Rappel* la palme. Victor Hugo, dit-il, ce n'est pas seulement l'homme des paroles, c'est aussi l'homme des actes. Victor Hugo est, au dire du plus grand nombre le premier poète du XIX^e siècle, nous n'y contredisons pas; mais comme homme politique c'est un grotesque. Il fut bonapartiste, légitimiste, orléaniste avant d'être républicain. Quant à ses actes, on sait qu'il se fut pas parmi les combattants de sévères, étant alors pair de France; qu'il eut soin de se cacher au 2 décembre pendant que son collègue Baudin se faisait tuer sur une barricade; que pendant la guerre étrangère, enfermé dans Paris, il borna son héroïsme à porter un képi qu'il gardait démocratiquement sur sa tête pendant les quelques séances de l'Assemblée nationale auxquelles il assista; enfin que, pendant la Commune, il se sauva à Bruxelles pour échapper au contact des frères et amis. Son héroïsme consista à se retirer à Jersey où il prenait les poses de Napoléon sur son rocher de Ste-Hélène.

Le délégué suppléant est M. Spuller, l'alter ego de Gambetta, et rédacteur en chef de la *République française*. Le *Rappel* déclare qu'il aurait préféré un ouvrier, « vivant de son labeur, manœuvrant le soir le pain de la journée. » Et dire que c'est avec de pareilles flagorneries que le peuple se laisse enjôler par les farceurs comme le rédacteur du *Rappel* qui, je vous prie de le croire, ne se contenterait pas de la pitance de l'ouvrier.

Pour ce qui concerne l'élection sénatoriale de la Seine, le scrutin d'hier n'a pas avancé les choses: en effet, il y a une dizaine de concurrents pour la candidature ouvrière; puis voilà que les communes de la banlieue élisent la préférence d'avoir un sénateur qui les représente particulièrement.

M. Léon Renault, préfet de police, se présentera à la députation en Seine-et-Oise; et, comme c'est un homme de précaution, il a déjà publié sa profession de foi. Or, une polémique fort intéressante s'est engagée entre le *Journal de Paris*, journal officiel de l'orléanisme, et le *Pays* et le *Gaulois*, qui affirment que M. Léon Renault, en vertu de ses fonctions est inéligible.

J'ai oublié, en vous parlant plus haut, de M. Victor Hugo, de vous signaler la cérémonie dans laquelle, hier soir, le président du Conseil municipal a porté à M. Victor Hugo le mandat de délégué sénatorial. Cela vaut la peine d'être lu. Et ces gens-là se moquent des courtisans et des courtisanes! Et le grand poète prend au sérieux toutes les flatteries qu'on lui débite! Et il répond comme Jupiter Olympien. Comme Proudhon, le célèbre démocrate, connaissait bien tout ce monde-là quand il le désignait par ce terme juste, quoique un peu familier: *Diagnose*!

Le colonel se préparait journellement à recevoir une ouverture officielle, et l'on aurait pu le surprendre parfois se promenant dans son cabinet d'un air épanoui, en improvisant son futur petit discours beau-paternel.

La belle jeune fille, objet de cette persistante attention, était flattée, charmée, touchée même autant du moins que son cœur, fermé par une constante adoration d'elle-même, était capable de ressentir un sentiment tendre.

Dans la société viennoise, on ne s'abandonnait plus sans se dire: — Le commandant a-t-il fait sa demande?

— A quand le mariage?

— Mlle Judith de Clarande était un peu pâle, hier...

— Ah! vous savez... l'émotion...

— Cela fera un couple superbe.

— Mais, enfin, qu'attendent-ils? Vainement, bien vainement, Mme vovve Myonnet avait attendu l'exécution de la promesse du commandant Adalbert de Potery de venir lui présenter ses hommages à l'occasion du terme.

Deux fins de mois s'étaient écoulés déjà, et le commandant, absorbé par des préoccupations d'une autre nature, s'était contenté d'envoyer son ordonnance avec un mot d'excuse ba-

(Autre correspondance.)

Paris, 17 janvier 1876.

L'attention est exclusivement concentrée, en ce moment, sur l'élection des délégués sénatoriaux. Il ne faut pas se hâter de porter un jugement sur le résultat de ces nominations. Les premiers choix connus seront ceux des villes où la gauche et le radicalisme seront en majorité, mais ces choix seront modifiés par ceux des campagnes; plusieurs jours sont donc nécessaires pour apprécier le véritable caractère de cette première opération des scrutins sénatoriaux.

Dans le monde officiel, on prétend que sur 200 nominations à peu près connues, ce matin, la majorité appartient aux radicaux.

Il importe de se mettre en garde contre la comédie qui va se jouer sur le mot conservateur; les républicains désignent comme conservateurs tous les candidats qui veulent conserver la République. Le gouvernement désigne aussi comme conservateurs les candidats qui n'appartiennent à aucune opinion dynastique et qui sont ralliés à la Constitution du 25 février. On ne pourra apprécier tous ces prétendus conservateurs que par leurs votes.

Lorsque, hier soir, ont été connus les résultats du vote des conseillers municipaux parisiens et ceux des premiers conseillers de la banlieue, c'a été une explosion de joie dans le camp radical, les résultats ont été immédiatement télégraphiés en province et même à l'étranger.

Les radicaux se sont rendus chez M. Victor Hugo et lui ont fait une véritable ovation, comme s'il était déjà président de la République.

Le retard que v'ont éprouver, par suite des neiges, un grand nombre de communes à procéder au scrutin, justifie l'opinion de ceux qui voulaient reculer les élections générales au mois de mars.

On commence même à craindre, dans le gouvernement, que les retards apportés par un certain nombre de communes au choix de leurs délégués, rende impossible leur réunion générale, le 30 janvier, malgré le texte formel de la loi. Mais alors le gouvernement aura-t-il le pouvoir de changer cette date?

On annonce que la question va être débattue, jeudi prochain, au sein de la Commission de permanence.

Au milieu de nos préoccupations intérieures, ne perdons pas de vue l'Espagne, où le dégel va permettre de recommencer les opérations militaires. Une nouvelle levée de boucliers se prépare en Catalogne, comme vous pouvez en juger par la lettre suivante :

Frontière de Catalogne, 14 janvier 1876.

« Le mouvement carliste continue à s'accroître dans les meilleures conditions. Le travail de reconstitution se fait lentement, mais sûrement. Tous les éléments sont prêts pour le jour où le général Tristany donnera le signal de guerre, entrera de nouveau en campagne. On sent dans les préparatifs qui se font de toutes parts que le célèbre général pourra bientôt compter sur un groupe important d'hommes à toute épreuve. L'attitude des républicains des grandes villes inspire aussi des craintes sérieuses au gouvernement de Madrid, et on dit qu'il va désarmer les nombreux volontaires auxquels il avait mis les armes à la main contre les carlistes et qu'il craint de voir aujourd'hui se déclarer contre lui. Si ce projet se réalise, en dehors des résistances qui auront lieu sur plus d'un point. Vous pouvez compter que les carlistes en profiteront. Je crois même qu'il est aujourd'hui prudent pour eux de suivre la tactique que le rusé Tristany met actuellement en pratique. Je vous ai déjà parlé de l'existence des *partidas*; quelques-unes assez importantes parcouraient, il y a déjà plusieurs jours, les provinces de Gerone et de Lerida.

« Au moment où on n'entendait plus parler d'elles, deux nouvelles *partidas* apparaissent tout à coup dans le val de Ridas. En un mot, se divisent tantôt en petites rondes, tantôt en groupes plus importants suivant les nécessités du mo-

ment, telle est la stratégie adoptée par le général Tristany pour hâter le jour où toutes les petites forces répandues sur la surface du principal apparaîtront sur cinquante points à la fois.

« Pour faciliter ces résultats, des chefs habiles, vaillants et connus, arrivent chaque jour sur le territoire catalan, où ils se mettent aussitôt à l'œuvre pour exécuter les instructions du capitaine général. Déjà un grand nombre d'entre eux sont à leur poste; un plus grand nombre les suivra bientôt, et vous ne tarderez pas, Dieu aidant, à apprendre ce que peut l'héroïsme catalan. Aujourd'hui les *partidas* se forment; bientôt ces mêmes *partidas* prendront noms de bataillons, et de bataillons, formeront une armée. En un mot, comme nous le disions en commençant, le mouvement se fait lentement, mais sûrement. Un pays aussi dévoué à la légitimité que la fidele Catalogne, guidé au combat par un chef aussi renommé que D. Raphaël Tristany, voilà, pour nous, les meilleures garanties d'avenir et de succès.

« FRANCISCO DE GAMA. »

P. S. La séance de la Bourse a été mauvaise, quoique les recettes aient dépassées 3 0/0 et 5 0/0.

Les premières nouvelles des nominations de délégués paraissent peu conservatrices, au public de vendre, et à la spéculation, aux agents, d'escamoter toutes les phases de la situation.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

On écrit d'Elbeuf, le 15 janvier 1876 : « Le premier janvier 1876 fut époque dans notre histoire locale et industrielle. Ce jour-là, en effet, alors que suivant l'usage tous échangeaient des souhaits de prospérité pour l'année dans laquelle nous entrions, une nouvelle foudroyante circulait avec la rapidité de l'éclair dans notre ville : la maison de banque Leblond-Barette et fils, d'Elbeuf, dont les chefs étaient déçus inopinément dans la quinzaine précédente, venait de suspendre ses paiements... »

« Le terreur se peignait sur les visages au fur et à mesure que la connaissance de cet événement se répandait, et comme tout le monde se trouvait en même temps saisi d'une certaine inquiétude, le mal fut singulièrement exagéré. En réalité, le passif, quoique s'élevât environ au chiffre de treize millions, serait très difficilement couvert par l'actif. « La surveillance de la liquidation, à laquelle sont attachés de nombreux intérêts, a été confiée, par le Tribunal de Commerce d'Elbeuf, à MM. Lecerf et Cavrel, anciens présidents, et à M. Mary, ancien juge de ce même tribunal. Cette opération délicate est donc en des mains offrant la garantie qu'elle sera conduite pour le mieux des intérêts de tous, néanmoins, nous ne place n'est pas sans inquiétude sur les suites que pourra présenter la disparition de cette importante maison de crédit. « Notre commerce a naturellement éprouvé le contre-coup de l'événement que nous venons de rapporter, et il ne s'est traité que peu d'affaires pendant ces deux dernières semaines. Ce que l'on redoute particulièrement ici, c'est la présence de ces *scameurs* qui, semblables aux corbeaux, s'abattent sur notre place, comme sur un champ de carnage, pour s'en disputer les dépouilles, si nous n'y prenons garde. »

« Nous sommes au début de notre période de vente, et la situation n'est pas aussi grave qu'on l'avait prétendu; il faut donc que notre fabrique se rassure et qu'elle ne s'empresse point de saisir la première occasion qui se présentera pour se débarrasser de ses lissins d'été, à moins que les offres ne soient parfaitement en rapport avec les prix de revient. Les ressources dont nous disposons sont encore très-grandes, et sans nul doute que la bonne volonté ne fera pas défaut. »

« Dans les autres villes industrielles, l'ensemble de la fabrication est toujours assez satisfaisant, sauf à Lisieux et sur quelques points de nos départements du midi. « Sevan n'a point non plus toute l'activité qu'on pourrait désirer, cela tient, en partie du moins, au défaut d'assortiment dans les marchandises offertes au commerce de gros, et surtout à l'absence presque complète de genres nouveaux. »

« Pour que l'industrie lainière française conserve le rang qu'elle occupe, il faut que ses manufacturiers redoublent d'efforts pour la production des genres nouveaux et de bon goût, suppléant ainsi aux avantages matériels que possèdent les produits de leurs rivaux étrangers, surtout ceux d'Angleterre. »

Roubaix, Reims, Vienne et Elbeuf marchent dans cette voie mais il n'en est point malheureusement de même partout et à Sedan en particulier, où l'on compte trop sur la *réputation* produite par les produits de la place. Le temps n'est plus où l'on achetait, sur la saison légitime, les mêmes articles que les lois antérieures; aujourd'hui, il faut du nouveau, et pour produire ce nouveau travail intellectuel continu est nécessaire.

Système de métier à tisser mécanique avec ourdissoir, par M. Louis Gardère. — Cette invention comprend :

1° Un châssis d'ourdissoir sur lequel on place les bobines verticalement sur un pivot en fil de fer fixé sur une petite planchette que l'on introduit dans l'un des 60 tours de châssis. On monte un nombre de bobines égal à celui des fils contenus dans les deux premiers tours de la chaîne et au maximum 60, puis on passe chacun des fils de ces bobines dans un œillet de la grille qui est fixée sur le côté du châssis et qui sert à disposer les fils avec ordre à opérer un croisement, un rassemblement et à enrouler ces fils dans une des gorges du grand tambour à main, avec le pic à l'arrière du métier.

Ce tambour a des gorges en fer blanc de 4 à 5 centimètres, pour recevoir chacune une longueur de l'ensemble des fils sortant du châssis, on enroule un certain nombre de tours suivant la longueur à donner à la pièce dans la gorge déterminée par la largeur de cette pièce, puis on fixe le rassemblement avec une ficelle. On coupe les fils, on arrête l'extrémité de la gorge avec une épingle et on passe au remplissage de la gorge suivante, pour répéter la même chose jusqu'à ce que l'on ait rempli la largeur de l'étoffe.

La chaîne est ainsi ourdie et montée sur le métier prête à nouer. « La deuxième partie de l'invention est le métier sur lequel on vient monter la chaîne; il ressemble à tous les métiers, mais avec des différences de détail très-sensibles. Une de celles-ci réside dans le rouleau du tambour, déjà décrit, qui sert à la fois de rouleau ourdisseur et de rouleau pour le métier, sans qu'il y ait lieu de le changer de place. »

Dans le mécanisme du chassissement de la navette, le nouveau métier imite le mouvement de la main du tisserand à l'aide d'une bielle terminée en forme de battonnette et articulée sur un bouton de la manivelle du volant qui vient buter sur le bouton d'une courroie tendue dont une extrémité est fixe, et l'autre est fixée sur une petite poulie montée sur l'arbre du levier chasse-navette. « Ce seul et même levier chasse la navette indifféremment de chaque côté. »

Le croisement des lames s'opère à l'aide d'écrouillages géométriquement tracés. — Le mouvement du battant est obtenu à l'aide d'un gros arbre à longs vilebrequins. — Le peigne est mobile dans le battant, ce qui s'obtient en faisant couler le chapeau par deux petits bords inclinés sur lesquels glissent les deux bouts du chapeau par l'intermédiaire de deux lames portant un galet; quand le peigne arrive à centimètres de la droite et qu'il va frapper le coup, les galets descendent le plan incliné, et il se trouve ainsi solidement recouvert de son chapeau pour pouvoir donner le coup. L'enroulement de la toile s'obtient sur un seul rouleau et une seule roue finement dentée. Lorsqu'on veut effectuer la mise en marche, l'ouvrier, placé sur les deux pédales suspendues par des courroies à un rouleau monté à l'extrémité du métier, imprime un mouvement circulaire de va-et-vient à ce rouleau. « Ce mouvement, à l'aide d'un bouton de manivelle et d'une bielle, est transmis au battant qui le transmet lui-même, en le transformant, à l'arbre des vilebrequins. On peut faire fonctionner ce métier soit à la main, soit au moteur; il donne de belles étoffes plus régulières que celles obtenues sur les métiers ordinaires. »

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On donne sur l'élection d'avant-hier dans le Nord, les nouveaux renseignements qui suivent :

Valenciennes. — Délégué, M. Alfred Girard. Suppléant, M. Rousseau. Douai. — Délégué, M. Charles Menton. Suppléant, M. Mangin. Lambertsart. — Délégué, M. Becquart. Suppléant, M. Wambre. Coutiches. — Délégué, M. Edouard Deregnaucourt. Suppléant, M. Victor Bonnet. Phalempin. — Délégué, M. J.-B. Coget. Houplines. — Délégué, M. Petit. Suppléant, M. Ch. Hellin. Pont-à-Marcq. — Délégué, M. Florian Bulteau. Suppléant, M. Henri Bulteau. Maubeuge. — Délégué, M. H. Vautier. Rousies. — Délégué, M. Henseel. Louvroil. — Délégué, M. Flament. Vieux-Reng. — Délégué, M. André. Cerfontaines. — Délégué, M. Edouard Liénard. Pont-sur-Sambre. — Délégué, M. Delmarie. St-Aubin. — Délégué, M. Emile Willot. Avesnelles. — Délégué, M. Eugène Flament. Suppléant, M. Antoine Ulysse. Grand-Fayt. — Délégué, M. Emile Cail. Suppléant, M. Berlaymont Humbert. Maroilles. — Délégué, M. Azambre. Suppléant, M. Leclercq. Noyelles. — Délégué, M. Lecaille. Suppléant, M. Michaux. Millonfosse. — Délégué, M. Jean-François Bauduin. Hasnon. — Délégué, M. Clément Derbrabant. Suppléant, M. Ferdinand Morival. Bouchain. — Délégué, M. Victor Bouchery. Suppléant, M. Joseph Avis. Mary. — Délégué, M. Emile Weyl. Suppléant, M. Alfred Jacob. Marnières. — Délégué, M. Dhennin. Raismes. — Délégué, M. Achille Delatre. Saint-Amand. — Délégué, M. Haudicourt, nommé par 17 voix contre 9 données au maire. Suppléant, M. Jonathan Davoine.

D'après l'*Echo*, sur 33 communes de l'arrondissement de Cambrai dont le résultat est connu, il y aurait 27 délégués républicains.

Le résultat de l'élection des délégués dans l'arrondissement de Valenciennes paraît bien satisfaisant à l'*Echo de la Frontière*, journal conservateur. On compte en effet parmi les délégués nommés par les conseils municipaux bon nombre de maires et d'adjoints et dans la nomenclature que nous avons sous les yeux les conservateurs sont en grande majorité.

Nous donnons à titre de renseignements la circulaire suivante publiée hier soir par l'*Echo du Nord* :

« Messieurs les Délégués pour l'élection des Sénateurs dans le département du Nord. »

« Messieurs, « Plusieurs d'entre vous, députés à l'Assemblée nationale, membre du Conseil général et maires de différentes communes, ont bien voulu m'offrir un candidat aux prochaines élections pour le Sénat; j'ai accepté cette offre comme la plus honorable et la plus précieuse récompense des efforts que j'ai faits, d'abord pour maintenir l'ordre, ensuite pour étudier et expédier vos affaires et demeurer fidèle aux instructions sages, modérées, conciliantes que j'ai toujours reçues du gouvernement de M. Thiers, qui me fit l'honneur de m'envoyer au milieu de vous, comme préfet du Nord, le 19 mars 1871. »

« Je ne veux surprendre aucun suffrage et voici ce que je pense de l'état politique du pays. « L'Assemblée, dans la limite des pouvoirs souverains et constituants qu'elle tenait de la volonté nationale, a fondé la République qui est le gouvernement légal du pays. « J'aurais voté la Constitution du 25 février; vos suffrages me donnent un siège au Sénat, je défendrai les principes d'ordre nécessaires au Maréchal de Mac-Mahon pour mener à bien jusqu'en 1880 la mission qu'il a acceptée et qu'il remplit avec autant d'abnégation que de loyauté. »

« En ce qui concerne la clause de révision édictée par la Constitution, je la considère comme un moyen d'amélioration et non de destruction de l'œuvre de l'Assemblée. « Au jour de la révision, quand la République constitutionnelle et libérale aura garanti les principes religieux et sociaux auxquels un pays cesse d'être habitable, quand elle aura assuré la prospérité et la grandeur d'aujourd'hui renaissances de la France, j'estime qu'il faudra l'affirmer et la défendre contre toute révolution nouvelle, quelle qu'elle soit. »

« A côté de ces questions politiques, il en est d'autres non moins dignes d'intérêt, pour lesquelles je m'efforcerais de vous prêter un utile concours. « Vous avez le port de Dunkerque à finir, les bassins de Gravelines à créer, vos canaux à approfondir, vos chemins de fer à multiplier

et tous les autres travaux publics plus modestes, mais indispensables à la prospérité de votre grand département. »

Baron SÉOURA, Ancien préfet du Nord.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les administrateurs des compagnies de chemins de fer.

« Versailles, le 15 janvier 1876. « Messieurs, mon attention a été appelée plusieurs fois sur la question du repos du dimanche. Je me suis demandé s'il ne conviendrait pas d'étendre à une partie de votre personnel le bénéfice des dispositions qu' l'Etat a pris soin de stipuler en faveur des ouvriers employés dans les chantiers de travaux publics. S'il est possible, en effet, de suspendre complètement le service des chemins de fer les dimanches et jours fériés, il est désirable du moins que les employés et ouvriers des gares ne soient pas exclus, par les nécessités de leur travail, de toute participation aux offices de leur culte. »

« Les chambres de commerce, les conseils généraux ont, à diverses reprises, émis des vœux dans ce sens. De son côté l'Assemblée nationale a témoigné de l'intérêt qu'elle attachait à cette importante question. »

« En décidant que les gares des marchandises à petite vitesse seraient fermées à midi, les dimanches et jours fériés, les arrêtés ministériels des 15 avril 1859 et 12 juin 1866 ont réalisé une première mais insuffisante amélioration. Le moment me paraît venu de compléter la mesure en donnant aux prescriptions concernant le repos du dimanche toute l'extension compatible avec les exigences de l'exploitation des voies ferrées. »

« Je pense que, sans compromettre aucun intérêt sérieux, on pourrait, les dimanches et jours fériés, fermer les gares de marchandises à petite vitesse aux heures ci-après :

« Du 1^{er} avril au 30 septembre — 9 heures du matin. « Du 1^{er} octobre au 31 mars — 11 heures du matin. »

« Je vous prierais, messieurs, de me faire connaître les observations que vous auriez à présenter au sujet de cette modification; je ne doute pas d'ailleurs que vous ne soyez disposés à faciliter de tout votre pouvoir la réalisation d'une mesure qui intéresse si vivement le personnel que vous dirigez. »

« Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée. »

Le ministre des travaux publics, E. CAILLAUX.

Les assises du Nord s'ouvriront à Douai le 7 février prochain, sous la présidence de M. Desticker, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Voici les noms des jurés qui siégeront pendant la session :

JURÉS TITULAIRES. Herbaux, filateur à Tourcoing; Boncher, notaire à Bouchain; Bergerot, propriétaire à Esquelbecq; Leduc, rentier à Marey; Apache, filateur à Lille; They, propriétaire à Loos; Lecerf, cultivateur à Saint-Martin; Baiquier, marchand de farines à Anay; Lenclud, négociant à Hasnon; Couvreur, fabricant à Roncq; Scrépel, propriétaire à Roubaix; Legrand, propriétaire à Cambrai; Lézy-Dhaluin, savonnier à Roubaix; Glémont, propriétaire à Fresnes; Verschave, propriétaire à Bourbourg-Ville; Perriet, négociant à Bailleul; Wattinne-Hovelaque, négociant à Roubaix; Dobinme, négociant à Lille; Chaland, rentier à Lille; Honoré, cultivateur à Ennes; Devalcée, tanneur à Le Cateau; Lemerre, propriétaire à La Nouvelle; Phalempin, fabricant à Halluin; Weil, propriétaire à Bouchain; Bracy, marchand brasseur à Maresnois; Laurogans, cultivateur à Glyvelde; Olivier, cultivateur à Hordain; Maure, fabricant à Tourcoing; Foot, négociant à Dunkerque; Claisse, négociant à Elincourt; Bricourt, rentier à Le Cateau; Cambrou, rentier à Santes; Simon, cultivateur à Beuvry; Thellier de Boncheville, propriétaire à La Croix; Hamel, officier en retraite à Avesnes; Crapez, cultivateur à Flesquières.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES. Cayrol, négociant à Douai; Butruille, brasseur à Douai; Demeziers, filateur à Douai; Deloffre, brasseur à Douai.

Nous avons annoncé que le 19 janvier, aura lieu à Saint-Quentin l'inauguration du monument élevé en mémoire de la bataille livrée sous cette ville, les 18 et 19 janvier 1871, par l'armée du Nord, à la première armée allemande. La municipalité de St-Quentin a invité à cette cérémonie, par la lettre suivante, le général Faidherbe, ex-commandant en chef de cette armée :

St-Quentin, le 12 janvier 1876. Le Maire de la Ville de Saint-Quentin à M. le Général Faidherbe. Monsieur le Général, J'ai l'honneur de vous informer qu'un service solennel sera célébré à l'église collégiale de St-Quentin, le mercredi 19 janvier courant, à onze heures du matin, pour les soldats de l'armée du Nord qui ont succombé dans les journées des 18 et 19 janvier 1871. Immédiatement après le service aura lieu l'inauguration du monument élevé sur leur tombe. La municipalité serait heureuse que vous voulussiez bien assister à cette cérémonie qui est un hommage rendu par toute la contrée du Nord de la France à l'héroïsme de l'armée que vous commandiez et avec laquelle vous avez si longtemps, et souvent avec bonheur, tenu tête aux armées prussiennes. Agréer, Monsieur le Général, etc.

Le général Faidherbe a répondu à M. le maire de St-Quentin tous ses regrets de ne pouvoir se rendre à son invitation.

C'est demain qu'aura lieu à Lille les expériences de traction à vapeur pour tramways. M. le préfet du Nord et M. le maire de Lille y assisteront. Le départ aura lieu à 1 heure 1/2 de la Place de la Gare. L'Administration du Chemin de fer du Nord, vient d'accorder une réduction de 50 0/0 sur le prix des places aux personnes qui se rendront par groupes de dix à l'inauguration du monument de St-Quentin.

Des cachats sont déposés, à cet effet au café Duhayllé, place de Riboua, 14, à Lille où une seconde réunion aura lieu aujourd'hui mardi, à huit heures du soir.

Une rencontre sans gravité a eu lieu hier matin à 6 heures, en gare de Lille, entre le train de voyageurs n° 141 et une machine de manœuvres. Le graineur d'arrière du train 141 et deux employés de la Compagnie du Nord qui occupaient la dernière voiture du train ont reçu quelques contusions sans aucune gravité. L'accident est attribuable à la négligence d'un signaleur.

Nous rappelons à nos lecteurs que la dernière séance de musique de chambre, dirigée par M. E. Schillo, aura lieu demain, mercredi 19 janvier, à 8 heures du soir, dans la grande salle du Conservatoire de Lille, avec les conducteurs du célèbre pianiste M. François Planté.

Prix d'entrée, 10 francs par personne. On est prié de se munir de sa carte d'entrée. — On peut se procurer des billets à l'avance chez tous les marchands de musique et chez M. Schillo, 43, rue de Bourgogne.

Un commencement d'incendie s'est déclaré rue de ma Campagne, dans une maison habitée par les époux Sèves. Le feu a pris, dit-on, par suite d'un vice de construction de la cheminée. D'ailleurs quelques seaux d'eau en ont en raison, et les dommages sont insignifiants.

Une jeune hambrocheuse de la rue des Longues Haies, Marie Vigé, qui travaillait dans une maison de la rue de la Fosse-aux-Chènes, a perdu sa montre étant au travail. Elle suppose qu'on la lui a volée, mais jusqu'ici les recherches n'ont pas encore abouti à la découverte du voleur.

C'est hier lundi qu'a eu lieu, en audience de la Cour d'appel de Douai, l'entérinement des lettres de grâce qui ont commué, en vingt années de travaux forcés, la peine de mort prononcée par la Cour d'assises du Nord contre la fille Hénon, coupable de divers infanticides.

Les journaux de Lille disent que la victime de la tentative de meurtre dont nous avons parlé a succombé hier matin à cinq heures à l'hôpital Saint-Sauveur, où elle avait été transportée.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience du 15 janvier, a jugé Muller (Edouard), un sourd-muet peu facile à conduire. Arrêté ivre, à plusieurs reprises, il s'est rebellé et a mené un des agents au bras et les a frappés avec violence. Un mois de prison et 5 fr. d'amende.

Julie Diérick, s'est présentée chez une boulangère de Mont-a-Leux, par laquelle elle s'est fait remettre un moment d'argent en se présentant comme mandataire de sa tante. Trois mois de prison.

Dans sa séance du 14 janvier, le deuxième conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Louis Guillemet, soldat au 73e de ligne, accusé de vol au préjudice d'un militaire; un an de prison.

Pierre Métyvier, caporal au 110e de ligne, prévenu de vol de fait envers un inférieur hors le cas de légitime défense; deux mois de prison.

Alphonse Joseph Voreux, soldat au 43e de ligne, prévenu de refus d'obéissance et de dissipation d'un effet petit équipement; un an de prison.

État-Civil de Roubaix. DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 16 janvier. — Marie-Louise Blomme, rue Magenta, 13. — Théophile Clacroux, rue Saint-Honoré, 16. — Léon Caricart, rue de l'Alma, 4. — Marie Delam, rue de Chaussée. — Maria Vanmelde, au Pile. — Victor Laporte, rue de la Rimée. — Léon Vanhuyton, rue Decker, 69. — Marie Dispersy, rue des 7 points, 9. — Victor Stalpar, rue du Moulin. — Jœl Delaplace, rue de l'Hommelet, cour Detevoix, 62. — Rommie Debaest, rue St-Honoré, 20.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 janvier. — Alfred Lefebvre, 22 jours, rue d'Alma, 225. — Florine Descat, 76 ans, rentière, Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS. Les amis et connaissances de la famille HOUZET-COCHETEU, qui, par vœu, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Caroline COCHETEU, veuve de Monsieur AUGUSTE HOUZET, décédée à Croix, le 18 janvier 1876, à l'âge de 68 ans, sollicités de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le jeudi 20 janvier 1876, à 10 heures, en l'église de Croix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures. — Un obit du Saint-Sacrement, sera célébré le 24 janvier, à 7 heures 1/2; la Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, fera célébrer un obit le 1^{er} février, à 7 heures 1/2; et un obit d'un mois le 18 février 1876, à dix heures.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE. — Mercredi 19 janvier, à huit heures du soir. — Des météorologiques; des ballons; construction et gonflement des ballons; force ascensionnelle; parachute; dernières tentatives pour la direction des ballons.

COURS PUBLIC DE CHIMIE. — Jeudi 20 janvier, à huit heures du soir. — Des métaux; leur importance, leurs propriétés générales; des métaux usuels; des alliages; leur préparation, leurs propriétés, leurs usages.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Vendredi 21 janvier, à 8 heures du soir. — Révision des cours de la semaine. Presses Funéraires. — Courvoisier, rue de Valenciennes, 20, Roubaix. (Voir aux annonces.)